

critique financier de l'opposition, qui représentait alors son parti devant ce comité, a admis sans conteste, et je crois que la majorité du comité l'a aussi admis, que si cela se faisait, c'était suffisant, et que les détails fournis dans tous les autres cas, avec l'approbation du ministre, étaient suffisants pour le comité des comptes publics, ainsi que pour la chambre. Il y a, à la page C-12, que j'ai indiquée à l'honorable député, plusieurs arrêtés du conseil, et, dans le quatrième d'entre eux, il est déclaré que les employés devront rendre compte des avances qui leur ont été faites pour frais de voyage, dans le cours d'un mois après leur retour, et qu'ils devront fournir à l'auditeur général un état détaillé de ces frais de voyage. Naturellement, si le comité des comptes publics demandait ces comptes-ci, nous pourrions les donner, mais il est évidemment impossible de les publier en détail dans un livre, ou même pour le ministre de tous les apporter dans sa poche.

M. CASEY : Ces arrêtés du conseil se rapportent aux employés du gouvernement, et non aux ministres. Je ne vois pas d'arrêtés du conseil qui obligent les ministres de rendre compte de leurs frais de voyage, car les ministres ne sont pas des officiers à l'emploi du gouvernement, et, par conséquent ils ne tombent pas sous le coup de ces arrêtés du conseil. Je ne vois aucun moyen de faire entrer ces dépenses dans les livres.

Sir JOHN A. MACDONALD : C'est ce que vous faites actuellement.

M. CASEY : L'honorable ministre des finances dit qu'il n'y a que les gros items qui sont entrés dans le rapport de l'auditeur, mais il sera peut-être surpris de voir, que dans ce rapport, il y a des items tels que ceux-ci : N. O. Côté, 50 centins pour louage d'une voiture ; W. F. King, une voiture, \$1.25 ; une verge de feutre, \$2.50 ; et autres articles semblables. Et, en tête de tout cela, nous voyons une somme en bloc de \$908 pour frais de voyage de M. Burgess, et \$248 pour frais de voyage de M. Dewdney. Tous les petits items sont entrés. Lorsque l'on achète un balai, au prix de 25 centins, ou de 50 centins, on a bien soin d'entrer cela dans les comptes publics, mais lorsqu'un ministre va faire une promenade qui nous coûte \$948, on ne donne pas de détails, et les arrêtés du conseil dont on a parlé, n'obligent pas, d'après ce que je puis voir, les ministres à rendre compte de leurs dépenses de voyage, soit à l'auditeur général ou à qui que ce soit. C'est justement ce dont nous nous plaignons.

L'on donne les détails de petits items, afin de faire croire à l'économie, tandis que les gros items sont entrés en bloc. L'item des frais de voyage devrait entrer dans les estimations. Nous ne devrions pas entrer ces dépenses imprévues dans une somme en bloc, de telle sorte que les ministres puissent s'en servir à leur volonté pour leurs frais de voyage, sans en rendre compte en détail. Cela est aussi absurde que de permettre à un employé subalterne dans le service civil, de dépenser ce qu'il voudra en frais de voyages sans en donner des détails, car les ministres ne sont que les chefs des employés civils. L'honorable ministre de l'intérieur ne voudrait pas laisser un de ses employés agir de la sorte. Je crois que le pays ne devrait pas laisser, ni l'honorable ministre ni son député ministre, ni personne autre dans son ministère, ni même aucun de ses collègues agir de cette manière.

tère, ni même aucun de ses collègues agir de cette manière.

M. SOMERVILLE : Le ministre des finances voudrait faire croire au comité que, lorsque cette question a été discutée, l'année dernière, devant le comité des comptes publics, ce comité a décidé qu'il n'était pas nécessaire que les ministres donnaient les détails de leurs dépenses, tout comme les sous-ministres et les autres employés dans les ministères. J'ai une bien bonne mémoire, et j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les discussions devant le comité. Je me rappelle parfaitement ce qui s'est passé lorsque cette discussion a eu lieu, l'année dernière, et je ne me rappelle pas que le chef de l'opposition ait alors admis la justesse des prétentions des amis du gouvernement présents au comité, à savoir, que les ministres ne doivent pas donner ces détails. Mes souvenirs sont qu'il n'a jamais fait une telle concession. Je puis ajouter, de plus, que cette question n'a jamais été soumise au comité. Vous dites que la majorité du comité a approuvé cette prétention. Il n'y a pas de doute. Le ministre sait que la majorité du comité approuvera toujours toutes ses prétentions ; le comité est choisi dans ce but. L'on doit s'attendre que la majorité de ce comité approuvera tout ce qu'il dira, ou tout ce que diront les autres membres du gouvernement, car ils sont là pour cela. Mais quant à avoir demandé l'opinion du comité à ce sujet, je dois dire que je diffère entièrement avec le ministre des finances. Le comité n'a pas exprimé d'opinion. La question a été discutée, et nombre de députés de l'opposition ont prétendu que ce mode était mauvais et qu'on ne devrait plus le suivre. Si mes souvenirs sont justes, le député d'Oxford-sud (sir Richard Cartwright) qui dirige l'opposition dans ce comité, n'a fait aucune telle concession au ministre des finances, ni à aucun des autres membres du gouvernement.

M. BOWELL : Vous rappelez-vous ce qu'il a dit ?

M. SOMERVILLE : Non ; je ne puis le dire exactement, et je crois que vous non plus.

Dépenses imprévues du département
des affaires des Sauvages..... \$7,000

M. McMULLEN : Je voudrais avoir des explications au sujet de l'item de \$1,695 pour frais de voyages.

M. DEWDNEY : C'est pour M. Dingman, notre inspecteur des agences des Sauvages, dans cette partie est du pays. Il voyage continuellement.

M. CASEY : Le ministre dit que M. Dingman est inspecteur des agences dans cette partie est du pays. Qu'est-ce que cela comprend ? Quelles réserves visite-t-il ? Combien de voyages fait-il dans le cours d'une année ? Jusqu'où doit-il aller ? \$1,700 pour frais de voyage, c'est là un item qui ne peut passer sans que nous ayons de plus amples informations.

M. DEWDNEY : M. Dingman voyage pour s'enquérir de toutes les questions de quelque importance.

M. CASEY : Quelle est sa juridiction ?

M. DEWDNEY : Ontario, Québec et les provinces maritimes, partout où il est nécessaire de l'envoyer.

M. CASEY : Quelles réserves visite-t-il ?

M. FOSTER.